



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

029-212902332-20150401-27-DE

27 - RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN

Accusé certifié exécutoire

DU DOMAINE PUBLIC

Réception **Exposé** préfet : 13/04/2015
Publication : 15/04/2015

Par délibération du 4 février 2015, le Conseil municipal a créé un poste de catégorie A, ~~ingénieur à temps complet~~, pour assurer les fonctions de « responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public ».

A l'issue de la procédure engagée par l'annonce n° 02914115287 parue sur le site Emploi Territorial du Centre de Gestion du Finistère, le choix du candidat s'est porté sur un agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient également au Conseil municipal de fixer les modalités de recrutement des agents non titulaires.

Proposition :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 ou 3-3,

Vu l'annonce n° 002914115287 parue sur le site Emploi Territorial du Centre de Gestion du Finistère en vue du recrutement d'un responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 février 2015,

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- que les fonctions de responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public de la Ville de Quimperlé peuvent être exercées par un agent non-titulaire en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire,
- que le traitement de cet agent non-titulaire sera calculé par référence à l'indice majoré 349 auquel s'y ajoutera le régime indemnitaire applicable au grade de référence d'ingénieur, la prime de service et rendement pour le montant de 107.35€ et l'indemnité spécifique de service pour le montant de 557.33€.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 27/03/2015 :

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le Maire,
Michaël QUERNEZ

h